

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

120 francs, six charuds de bois, la moitié en brassailles, 50 toises de terrain, une javelle de blé par enfant qu'il faut percevoir par les champs, ce qui est très désagréable, ce qui rend tout au plus dix masures, pesant dix huit livres

La solde du Régent provient entièrement des biens de la Commune qui consistent en fonds de terre.

L'Instituteur croit devoir observer qu'il y a beaucoup de Pauvres dans sa Commune, et peu de Riches, en sorte qu'il n'y a point de gratification, et il y a plusieurs occasions pour donner, et point pour recevoir.

Je fais les vœux les plus sincères pour la constante prospérité de notre chère Patrie, pour ceux qui la gouvernent et la régissent

Alexandre Nicolas Odin Instituteur

Montigny

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Champvent
Village éloigné d'un quart d'heure de la Route d'Orbe à Yverdon
Commune proprement dite

De la Paroisse et Agence de Champvent

D'Yverdon

Du Leman

Les maisons du Village au milieu duquel la Maison d'école est bâtie n'en sont qu'à une petite distance savoir le moins qu'on y en a pu laisser

Une ferme nommée la grange de Coppet Distant de environ un quart d'heure

Où il y a quatre enfans qui fréquentent l'école

Une autre ferme nommée grange neuve

où il y a aussi quatre enfans qui fréquentent les écoles

87
N. 44

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

Mathon distant d'un quart d'heure

Succèval distant d'un quart de Mathon
et d'ici d'une bonne demi heure

Mort a un quart d'heure. Vici a demie
heure de Succèval

Vuilebois a trois quart d'heure d'Mort
une heure d'ici

Beauchamps a une heure de Vuilebois
et une heure d'ici. Cinq quart d'heure
de Mathon. ^{Chaque} ^{Montagne} ^{Chambellon} ^{et Orges} ^{Chaque} ^{Montagne} ^{et Orges} ^{Chaque} ^{Montagne} ^{et Orges}

La lecture, l'écriture, l'Orthographe, l'arithmétique
la Religion, et le Chant des Psaumes
et les prières

Toute l'année excepté deux semaines à la Moisson
et autant aux vendanges

Recueil des principaux passages de l'écriture
Sainte et l'abrége de J.F. Ostervald retouché
à l'usage des écoles de Charité de Lausanne
et L.A.B.C.

Le mieux que l'on peut voir ayant eu jusqu'à
aucune plainte de part ni d'autre. C'est la fin

Chaque école environ 4 heures en hiver dont deux
chaque jour outre une le soir pendant l'hiver qui
dure aussi environ quatre heures pour les plus grands
ecoliers

Ils sont rangés à peu près suivant leurs connaissances
sans avoir beaucoup égard à l'âge

1° Ceux qui savent le plus
2° Ceux qui commencent
3° Ceux qui appellent ou qui
apprennent l'apelle

Enlève d'un examen fait par le Pasteur

Se. le devant Seigneur établit le Regt. qui pour
choisir entre ceux qui lui étoient présents par le Pasteur

au commencement de la présente année la
vacance ayant été publiée et examen fait

a ce sujet la Chambre d'Education a donné
le brevet de ce poste à celui qui l'occupe présent

De Vuillier District d'Orbe

David Guignard

(3)

- d. Son âge.

- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

- * Sit est in collatione de savoir ou a été le Soudit. Regent avant que d'être à Croix et a été dans le

Régiment des gardes Suisses du Prince d'Orange ou il étoit l'Officier
après quoi il a été à la maison Paternelle pendant quelques temps

Vingt neuf ans

Deux enfans un garçon et une fille

Depuis environ deux ans

au Village de Croix Pres Rommainmottier
ou il étoit Regent *

Il pouvoit travailler du menuisier. Sit en avoit
le temps

Environ quatre Vingt huit d'un âge que d'un autre
un peu plus de garçons que de filles

Tant les uns que les autres fréquentent plus l'école
l'hiver que l'été, mais il est à prescher en les
Régiments encouragemens qui sont adressés au peuple
à cet égard quelles seront plus fréquentées à l'avenir
que par le passé

environ deux pose de terrains pour un plantage
Qui appartenait en partie à la Commune de Villars
et à celle de Champvent qui son donne au Regent.

ils ne possèdent rien en
Commun.

Les étrangers, qui ne sont point bourgeois
payent par enfant à la Commune chaque année 168

Le Bâtiment est grand Presque neuf il y a une
belle et Spacieuse Chambre pour faire l'école

Dans le même Bâtiment
il y a un logement pour le Regent.

La Commune maintient la maison

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le Regent est en outre chargé de faire tous les jours une école à Villars petit hameau à un quart d'heure de Champvent. Cette école se fait depuis midi jusqu'à une heure. Il n'y a présentement que quatre à cinq enfants qui fréquentent les écoles.

David Guignard Regt.

*C'est vingt huit livres en argent
Du bois SUFFISAMMENT. Le Regt peut recueillir
Des javelles Sur les Champstennes monter
environ neuf ou dix Coupes
Mesure d'Yverdon
Des biens de Commune ou de Fondation des bourgeois*

*Le C. devant Seigneur
Donnoit au Regt. outre
les Sédites 128 L. en son gratuit
Seize livres Chaque année
qui sont abolies par
la Revolution*

*Par suite à la manière dont les Recettes et Reçus
sont obtenus
Le Regt. indique au Pasteur les Négligents et
ceux qui font des fautes graves et doit Châtier
reprendre avec douceur et encouragement de tout son
pouvoir. Ceux qui en ont besoin*

*Les travaux de la Campagne occupent
pendant tout l'été les eccliers qui ont atteint
l'âge de treize à quatorze ans tellement qu'
pendant la belle Saison que les travaux ont
lieu les grands enfants oublient ce qu'ils ont
appris en hiver ou en tout ou en partie*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponses

Suscéraz

Village

Commune

De la Paroisse de Champvent

De l'Agence de Suscéraz

D'Yverdon

Du Canton

Il n'y a point de maison foraine ni de hameaux qui soient du ressort de cette école. Il n'y a que Suscéraz seul.